

Cap-Santé, le 21 août 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 21 août 2019 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Nathalie Naud
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Pierre Pagé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Bruno Cormier
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban, Deny Lépine
Ville de St-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Lucie Godin, directrice du Service de développement économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absences :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillée
Ville de Portneuf, Mario Alain

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 juillet 2019
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 29 juin au 7 août 2019
 - 4.2 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Autorisation au préfet de signer l'addenda numéro 1 - Entente de délégation à la MRC de Portneuf
 - 4.3 Carte de crédit de la MRC – Augmentation du solde et nomination d'un responsable

- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
 - 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (7 règlements)
 - 6.2 Rapport de l'assemblée publique de consultation concernant le projet d'élevage porcin de l'entreprise Porc Heden inc. sur le territoire de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne – Dépôt par la commission consultative et adoption
 - 6.3 Règlement numéro 461-19 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne – Mandat à la commission de l'aménagement et du développement du territoire
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 8.1 Renouvellement de l'entente sur le Programme de partenariat territorial des MRC de la Capitale-Nationale avec le CALQ pour une période de trois ans (2020-2023)
 - 8.2 Budget affecté pour équilibrage des activités du Service de développement économique
 - 8.3 Politique de gestion du Fonds de croissance (FDC) de la MRC de Portneuf – Adoption des modifications
 - 8.4 Programme de formations en patrimoine bâti
 - 8.5 Fonds de la région de la Capitale-Nationale - MRC de Portneuf – Projets recommandés
 - 8.6 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés
 - 8.7 Appel de projets – Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
 - 9.1 Transport collectif de la MRC de Portneuf – Demande de contribution financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'année 2019
 - 9.2 Saint-Raymond Ville rose – Demande de participation financière
 - 9.3 Confirmation de la volonté de la MRC de Portneuf de collaborer avec la société Cogeco Connexion inc. dans le dossier Internet haute vitesse
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
- 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. PROCHAINES RENCONTRES**
 - Comité de travail – le mercredi **4 septembre 2019** à 17 h 30
 - Conseil des représentants – le mercredi **18 septembre 2019** à 19 h
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 190-08-2019

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 JUILLET 2019

CR 191-08-2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 17 juillet 2019 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 29 JUIN AU 7 AOÛT 2019

CR 192-08-2019

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	155 201,02 \$
Service de la paie :	429 364,95 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	25 734,00 \$
Immobilisations :	7 243,44 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	8 849,43 \$
▪ Entente culturelle :	13 018,06 \$
▪ Entente agroalimentaire :	2 591,34 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	2 868,21 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	132 500,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	32 500,00 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	39 000,00 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	45 279,20 \$
▪ Organismes régionaux :	49 612,65 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions - remboursables :	0 \$
▪ Subventions - non remboursables :	0 \$
Baux :	297,18 \$
Territoires non organisés :	30 163,49 \$
GRAND TOTAL :	974 222,97 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 29 juin au 7 août 2019;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 29 juin au 7 août 2019, et ce telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

4.2 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) – AUTORISATION AU PRÉFET DE SIGNER L'ADDENDA NUMÉRO 1 - ENTENTE DE DÉLÉGATION À LA MRC DE PORTNEUF

CR 193-08-2019

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du fonds FRCN a été signée entre le ministère responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de Portneuf le 20 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger le premier alinéa de l'article 9 de cette entente et qu'un addenda a été soumis par le conseil du trésor à la MRC pour approbation ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des modifications apportées à l'entente et s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet, M. Bernard Gaudreau, à signer pour et au nom de la MRC l'Addenda de modification de l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 CARTE DE CRÉDIT DE LA MRC – AUGMENTATION DU SOLDE ET NOMINATION D'UN RESPONSABLE

CR 194-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf possède une carte de crédit Visa Affaires Desjardins pour l'administration de diverses dépenses dont les consultations au Bureau de la publicité des droits et les commandes spécialisées de logiciels;

CONSIDÉRANT que depuis le départ à la retraite de M. Denis Chevalier, il y a lieu d'ajouter M^{me} Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe, comme responsable et détentrice d'une carte;

CONSIDÉRANT qu'une limite de crédit de 3 000 \$ est insuffisante pour le type de dépenses que doit parfois effectuer la MRC concernant notamment les achats informatiques et les placements publicitaires dans les grands médias;

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Visa Desjardins afin d'inscrire M^{me} Caroline D'Anjou à titre d'utilisatrice de la carte de crédit Visa Affaires Desjardins de la MRC, en remplacement de M. Denis Chevalier;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Visa Desjardins afin d'augmenter la limite de crédit de la MRC à 8 000 \$;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC tout document relatif à ces modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (7 RÈGLEMENTS)

CR 195-08-2019

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 242-19 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 243-19 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- Règlement numéro 104.23 modifiant le règlement de zonage numéro 104 de la Ville de Neuville;
- Règlement numéro 104.24 modifiant le règlement de zonage numéro 104 de la Ville de Neuville;
- règlement numéro 232 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 182-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 de la Municipalité de Saint-Casimir;
- règlement numéro 459-19 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Langlois déclare son conflit d'intérêt et se retire des discussions.

6.2 RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DE L'ENTREPRISE PORC HEDEN INC. SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne – DÉPÔT PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE ET ADOPTION

CR 196-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, à la suite de la demande adressée par la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne (résolution numéro 135-06-19) et selon les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a tenu une assemblée publique d'information et de consultation relativement à l'implantation d'une nouvelle installation d'élevage porcin sur le lot 4 908 470 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette assemblée s'est tenue le 16 juillet 2019 par l'intermédiaire d'une commission mandatée à cet effet par le conseil de la MRC de Portneuf (résolution numéro CR 157-06-2019);

CONSIDÉRANT que la commission nommée par la MRC de Portneuf a produit un rapport contenant une synthèse des interventions signifiées lors de l'assemblée publique ainsi qu'une analyse des préoccupations formulées et des recommandations;

CONSIDÉRANT que ce rapport de consultation doit être adopté par le conseil de la MRC et que celui-ci doit être transmis au plus tard le dixième jour suivant son adoption à la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le rapport déposé par la commission chargée de la consultation publique tel que s'il était ici tout au long reproduit et transmette celui-ci dans les meilleurs délais à la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 461-19 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne – MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CR 197-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a reçu en date du 7 août 2019 une copie certifiée conforme du règlement numéro 461-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne, concernant les espaces de villégiature localisés en bordure du lac Simon;

CONSIDÉRANT que l'article 138 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que la MRC doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion dans le soixante (60) jours de la réception de la copie du règlement décrétant l'annexion, à défaut de quoi son accord est présumé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a informé la MRC de Portneuf, tel qu'il est indiqué dans sa résolution numéro 79-09-03-18, que le comité de citoyens du lac Simon souhaitait se faire entendre par la commission de l'aménagement et du développement du territoire préalablement à la décision qui sera prise sur ce dossier;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf mandate la commission de l'aménagement et du développement du territoire afin qu'elle entende les représentants du comité de citoyens du lac Simon et qu'elle fasse ses recommandations au conseil de la MRC concernant ce projet d'annexion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SUR LE PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DES MRC DE LA CAPITALE-NATIONALE AVEC LE CALQ POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS (2020-2023)

CR 198-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a été invitée par le CALQ à renouveler sa participation à l'entente sur le Programme de partenariat territorial avec les autres MRC de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que le bilan de la première édition de l'entente est très positif pour la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'après une rencontre des potentiels partenaires, une nouvelle proposition d'entente d'une durée de trois ans, aux mêmes conditions, a été soumise et que les MRC de la Capitale-Nationale souhaitent y contribuer;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC de Portneuf doit s'appuyer sur les besoins du milieu et sur les retombées pressenties pour le territoire;

CONSIDÉRANT que la communauté artistique portneuvoise a bénéficié de retombées importantes de la première édition de l'entente grâce à l'effet de levier généré par l'investissement de la MRC;

CONSIDÉRANT que la demande est forte pour ce programme dans Portneuf et que plusieurs dossiers méritoires ont été déposés au cours des trois dernières années;

CONSIDÉRANT que la formule proposée par le CALQ garantit que l'investissement de la MRC revienne dans Portneuf ou lui soit remboursé si aucun projet méritoire retenu n'est situé sur son territoire;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise une dépense annuelle de 20 000 \$ issue du Fonds de développement des territoires pour financer chacune des trois années de l'entente 2020-2023;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 BUDGET AFFECTÉ POUR ÉQUILIBRATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CR 199-08-2019

CONSIDÉRANT que suite à la fermeture du CLD de Portneuf au 31 décembre 2015, la MRC avait réservé la quote-part inutilisée pour le développement économique afin de faire face aux ajustements et engagements financiers du CLD;

CONSIDÉRANT que des ajustements sont nécessaires pour équilibrer les engagements des trois dernières années en développement économique et prévoir les sommes à déboursier pour les trois derniers mois de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT), soit janvier, février et mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 479 573 \$ est disponible à cette fin au poste de bilan « Fonds affecté – MRC pour dév. économique » numéro 59 15701 000;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil autorise une affectation au montant de 479 573 \$ au poste comptable « Développement économique – Affectations » numéro 03 51062 106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DE CROISSANCE (FDC) DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION DES MODIFICATIONS

CR 200-08-2019

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté par voie de résolution le 23 janvier 2019 (CR 010-01-2019) une refonte de la Politique de gestion du Fonds de croissance de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC doit faire face à un nombre grandissant de demandes d'aide financière sur son territoire et qu'il est nécessaire de procéder à la révision de la politique d'investissement reliée aux Fonds de croissance;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique a validé les modifications à apporter à ladite politique et en a fait la recommandation au conseil lors de son comité de travail du 15 août 2019;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la nouvelle Politique de gestion du Fonds de croissance (FDC) telle que recommandée par la commission du développement social et économique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Denis Langlois, maire de Saint-Léonard-de-Portneuf, demande d'inscrire sa dissidence aux minutes de l'assemblée.

8.4 PROGRAMME DE FORMATIONS EN PATRIMOINE BÂTI

CR 201-08-2019

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 070,20 \$ est disponible à l'Entente de développement culturel 2012-2014 pour offrir des formations sur des thèmes reliés au patrimoine bâti ou aux paysages;

CONSIDÉRANT que ce montant peut servir à outiller et à sensibiliser la population portneuvoise à propos des interventions qui sont à privilégier lors de rénovation de maisons ancestrales;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de maisons anciennes sont régulièrement à la recherche de références et de conseils pour contribuer à la préservation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT que les projets réalisés précédemment par la MRC en matière de patrimoine bâti ont connu une bonne réception, comme l'inventaire du patrimoine bâti, le colloque citoyen en patrimoine bâti et le guide des bonnes pratiques en patrimoine bâti et paysager portneuvois;

CONSIDÉRANT que le budget prévu permet d'assumer les frais associés jusqu'à un maximum de six formations et à leur promotion;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise l'agente de développement culturel à effectuer des dépenses pour un montant de 5 070,20 \$ taxes nettes incluses pour l'organisation de formations en patrimoine bâti;

QUE les dépenses relatives à ce projet soient comptabilisées aux postes :

- « Patrimoine bâti formation » - année 2012 numéro 02 76604 970;
- « Patrimoine bâti formation » - année 2014 numéro 02 76801 970;

au prorata des sommes restantes disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE - MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 202-08-2019

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 6 426 000 \$ d'ici 2022;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 1 811 618 \$;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Subventions					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Municipalité	Montant recommandé
# 08-19-3147	Soudure sanitaire FP & Filles inc.	Construction d'une nouvelle usine (expansion)	1 331 000 \$	Saint-Raymond	20 000 \$
# 05-19-2002	Les recommandations relatives à ce dossier sont reportées à une rencontre ultérieure.				
# 07-19-3158	Accès Travail Portneuf	Mois du Québec en France – recrutement de main-d'œuvre	295 000 \$	Saint-Basile	250 \$ par entreprise inscrite par volet (salon et tournée) Maximum 50 000 \$
		TOTAL COÛT DE PROJET	1 626 000 \$	TOTAL RECOMMANDÉ	70 000 \$

CONSIDÉRANT que l'effet de levier économique de ces projets est de 18,21 \$ pour chaque dollar investi par la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les subventions telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 203-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 20 août 2019, soit :

No dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#08-19-3147	50 000 \$	FLI/FLS (prêt)	Expansion
#08-19-2002	50 000 \$	FLI (prêt)	Modernisation

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Bruno Cormier quitte son siège.

8.7 APPEL DE PROJETS – ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE

CR 204-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC a confirmé sa participation à l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale pour les années 2019 à 2022;

CONSIDÉRANT que le plan d'action prévoit de nouveau la réalisation d'un appel de projets visant à soutenir des initiatives favorisant l'intégration et la prise en compte de la préoccupation paysagère dans la Capitale-Nationale, mettre en œuvre les recommandations découlant d'outils existants relatifs aux territoires participant à l'entente (étude paysagère, schéma d'aménagement, etc.) ou mobiliser les acteurs concernés par les paysages;

CONSIDÉRANT que les projets admissibles peuvent recevoir une aide financière d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets locaux sont susceptibles de se qualifier dans le cadre de cet appel de projets;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Naud et résolu :

QUE la MRC de Portneuf invite les municipalités portneuvoises à proposer des projets dans le cadre de l'appel de projets de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale pour les années 2019 à 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Bruno Cormier reprend son siège.

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE PORTNEUF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'ANNÉE 2019

CR 205-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est mandataire pour les services de transport collectif sur son territoire depuis le 12 septembre 2005;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a délégué la gestion du transport collectif à la Corporation de transport régional de Portneuf;

CONSIDÉRANT que, en 2018, 26 182 déplacements ont été effectués par ce service et que la MRC prévoit effectuer 30 000 déplacements au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que les prévisions de revenus du milieu totaliseront 221 300 \$ pour l'année 2019 répartis comme suit :

- Contribution MRC : 80 000 \$;
- Revenus usagers : 101 500 \$;
- Autres revenus : 39 800 \$;

CONSIDÉRANT que les prévisions de dépenses totalisent 461 005 \$;

CONSIDÉRANT que le rapport d'exploitation de l'année 2018 a été acheminé au MTQ dans les délais prévus du programme d'aide;

CONSIDÉRANT qu'un Plan de développement du transport collectif répondant aux exigences du programme accompagne la demande de financement;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir la subvention maximale dont elle peut bénéficier au volet II « Aide financière au transport collectif régional » du Programme d'aide au développement du transport collectif;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande au MTMDET de lui octroyer une aide financière totalisant 200 000 \$, montant maximal auquel elle a droit conformément aux modalités du programme;

QUE la MRC désigne le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de signer tout document permettant d'obtenir le financement du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 SAINT-RAYMOND VILLE ROSE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 206-08-2019

CONSIDÉRANT qu'un comité organisateur organise la 6^e édition de Saint-Raymond Ville rose, une campagne de financement qui vise à amasser des fonds pour améliorer les soins offerts aux femmes traitées au Centre des maladies du sein (CMS) Deschênes-Fabia du CHU de Québec;

CONSIDÉRANT que les Portneuvoises qui reçoivent un diagnostic de cancer du sein sont traitées au CMS;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2019 un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 250 \$ à la campagne de financement de Saint-Raymond Ville rose en tant que commanditaire;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 CONFIRMATION DE LA VOLONTÉ DE LA MRC DE PORTNEUF DE COLLABORER AVEC LA SOCIÉTÉ COGECO CONNEXION INC. DANS LE DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

CR 207-08-2019

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf désire voir l'offre de service Internet haute vitesse se déployer efficacement dans les secteurs actuellement non desservis ou mal desservis de son territoire;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé que l'accès au service Internet haute vitesse pour tous les citoyens est une priorité du gouvernement;

CONSIDÉRANT que des programmes de subvention pour la construction et l'amélioration d'infrastructures d'Internet ont été annoncés par les gouvernements du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT que la société Cogeco Connexion inc. possède une expertise reconnue en matière de service Internet grâce à son réseau hybride (fibre optique et câble coaxial) comprenant 4 500 km de fibre optique linéaire au Québec;

CONSIDÉRANT que la société Cogeco Connexion inc. a proposé d'assister la MRC dans l'identification des options de financement et programmes gouvernementaux facilitant le développement d'infrastructures Internet;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette collaboration la société Cogeco Connexion inc. assistera la MRC à définir l'approche à privilégier en lien avec les opportunités identifiées pour le développement d'infrastructures Internet;

CONSIDÉRANT que cette collaboration est tout à fait gratuite et n'implique aucun contrat, ni engagement de quelque nature;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf confirme sa volonté de collaborer avec la société Cogeco Connexion inc. dans sa démarche d'identification des opportunités et des approches à privilégier en matière de développement de service Internet haute vitesse de qualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 16 juillet dernier concernant le projet d'élevage porcin sur le territoire de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Une rencontre a eu lieu le 20 août dernier concernant la refonte de la politique de gestion du Fonds de croissance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La prochaine rencontre est prévue le 29 août 2019.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Une rencontre a eu lieu le 20 août dernier et un suivi à cet effet sera effectué au comité de travail de septembre.

TRANSPORT RÉGIONAL

La prochaine rencontre est prévue le 19 septembre 2019.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

À la suite de certaines publications dans les médias nationaux concernant le recyclage, un topo sera diffusé dans les médias prochainement par la Régie Verte afin de faire le bilan des activités et rassurer la population sur les résultats des efforts collectifs des Portneuvois.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

La prochaine rencontre est prévue pour septembre 2019.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M^{me} Marie-Michelle Pagé invite l'ensemble de la population à participer à la 8^e édition des Fêtes gourmandes de Neuville qui aura lieu du 23 au 25 août prochain.

M. Yves Bédard mentionne les excellents résultats obtenus au terme de la saison du Club de canoë-kayak de Lac-Sergent. Il souligne l'apport important des investissements de la MRC aux infrastructures du Club.

M. Gaston Arcand fait part de la mise en place du programme de jumelage Jeunes et relève municipale organisé annuellement par la FQM et qui invite 15 jeunes de 18 à 35 ans à participer à son congrès annuel qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre prochain. Il invite les Portneuvoises et Portneuvois intéressés à consulter le www.fqm.ca/congres/jeunes-et-releve-municipale.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point n'a été discuté.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 208-08-2019

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 45 sur la proposition de M^{me} Andrée St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette